



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 3 juillet 2023**

PRESENTS : M. Laurent RIGHI ; M. Stéphane BRUSCO ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. Jean-Jacques PIERRET) ; M. Daniel DROMRE ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Gérard RAULET ; M. Richard RAULLET ; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : Mme Edith COLIN ; M. Guy MICHEL ; M. Patrice MARINI (pouvoir donné à M. RIGHI) ; M. José PLUVINET ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Philippe PISIU ; M. Serge DE CARLI ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Michel JOUFFROY ; M. Antoine FALCHI (pouvoir donné à M. PALLOTTA) ; M. Claude BOCEK ; M. Gilles DESTREMONT (pouvoir donné à M. DALLA RIVA) ; M. Patrick RISSER (pouvoir donné à M. BRUSCO) ; M. Daniel CIMARELLI (pouvoir donné à M. RAULET) ; M. Jean François MARIEMBERG ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. DYE PELLISSON) ; M. Michel FAIETA (Pouvoir donné à M. ROESER).

ABSENTS : M. Alain ECKEL ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Adrien ZOLFO.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 10 H 00 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président interpelle l'assemblée sur le fait que c'est la deuxième fois consécutive que le quorum n'est pas atteint et que cela pose problèmes pour la gestion de la structure. Il rappelle que ce lundi est particulier compte tenu des évènements du week-end. Il présente les excuses des personnes excusées ci-dessus



Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 3 Avril 2023.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Point n°2 : Modification de la répartition du capital social de la SPL X-demat

Le Président présente ce point. Il informe que c'est une mise à jour du capital social suite aux arrivées et départs de collectivités. Cela ne change rien

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Point n°3 : Recours au service de médecine préventive proposé par le CDG 54

Le Président présente ce point et informe les membres du Conseil que nous avons à adhérer à ce service et les tarifs horaires.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le recours au service de médecine préventive

Point n°4 : RH – Transformation de poste suite à avancement de grade

Le Président présente ce point informant de la suppression du poste de rédacteur pour passer à un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ce poste concerne Brigitte NICLOT.

Le membres du Conseil adoptent cette transformation de poste à l'unanimité.

Point 5 : RH – Informations lignes directrices de gestion

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Les lignes directrices de gestion sont un nouvel outil de gestion et de formalisation des politiques RH des collectivités. Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

Point 6 : Compte de gestion 2022 - BP

Gérard RAULET poursuit sur ce point. Il informe le conseil que nous avons 2 articles négatifs en fonctionnement compte tenu de rattachements des années précédentes supérieurs aux exécutions. La trésorerie ne réussissait pas à sortir le compte de gestion définitif. Ces éléments ont donc été régularisés.

Il est proposé de rapporter la délibération du 3 avril et de redélibérer avec les nouveaux totaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce compte de gestion.



Point 7 : Compte Administratif 2022 – Budget Principal

Monsieur RAULET informe que le Compte Administratif est en tout point semblable au compte de gestion.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Point 8 : Provisions pour créances douteuses

Monsieur RAULET continue sur ce point. La trésorerie communique le montant mais sans communication avec le SMTOM. Les services informent que nous avons énormément de mal à obtenir des détails sur les créances douteuses.

Les provisions pour créances douteuses sont approuvées à l'unanimité.

Point 9 : Décision modificative n°1 au BP 2023

Gérard RAULET poursuit sur ce point. Il propose d'affecter les résultats comme présentés.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'affectation des résultats pour le Budget Principal et le budget annexe.

Point 10 : Avenant au marché de collecte du verre en apport volontaire

Gérard RAULET poursuit sur ce point. Le prestataire demande de revoir la formule de révision des prix afin de coller à la réalité du compte de résultat du prestataire et de la structure du coût.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à signer l'avenant.

Point 11 : Information marché AMO suivi exploitation MAXIVAL

Le Président présente ce point et informe que notre prochain AMO dans le suivi de l'exploitation sera donc la société SAGE Engineering qui est la mieux et la moins disante.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché.

Point divers 1 : avenant au contrat de reprise acier ARCELORMITTAL

Le Président reprend la parole pour présenter l'avenant qui est juste une prolongation jusqu'au 31/12/2023 compte tenu de l'allongement du barème F de CITEO.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer un avenant reposant sur ces bases.



Point divers 2 : Adhésion révocable à l'assurance chômage pour les agents contractuels

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Il informe que nous avons 2 possibilités : soit le SMTOM s'auto assure, soit nous signons une convention avec l'URSSAF.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à entreprendre les formalités nécessaires.

Point divers 3 : Extension du RIFSEEP au cadre d'emploi des attachés territoriaux

Monsieur RAULET poursuit sur ce point. Il est proposé d'ajouter le cadre d'emploi des attachés pour pouvoir l'appliquer.

Le Conseil valide à l'unanimité ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 10 octobre 2023 à 17 h 30.

Le PRESIDENT

Laurent RIGHI